

N/REF : 19/03/2025 15H25 C:000648 I:00616

V/Appel du Mercredi 19/03/2025 a 15H25

POLE DE MPR ST HELIER

**54, RUE ST HELIER
CS 74330
35043 RENNES CEDEX**

IMMEUBLE : POLE MPR ST HELIER
54, RUE SAINT-HELIER
POLE DE MPR ST HELIER
35043 RENNES CEDEX

Rennes, le 26 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 54 HELIER - POLE ST HELIER - 06 99 76 34 07
CHAMBRE 217

MOTIF : PASSAGE CAMÉRA POUR DEVIS DE RÉPARATIONS

Donneur d'ordre : M. P MENU

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 21/05
MISE EN PLACE VÉHICULE ET MATÉRIEL
PASSAGE CAMÉRA AU NIVEAU DU LAVABO CHAMBRE 217
CAMÉRA BLOQUE AU NIVEAU DU 3E COUDE A 90° PVC DIA 32
LE SERVICE TECHNIQUE VA TENTER DE DÉBOUCHER ET NOUS RECONTACTE SI
NÉCESSITÉ DE FAIRE UN DEVIS
FIN DE CHANTIER ET REPLI MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 23/05/25 a 16H10 M. P MENU

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	Ft	Inspection Caméra	1	168,18
				168,18
		TOTAL H.T.		168,18
		T.V.A. a 20,00%		33,63
		TOTAL T.T.C.En EURO		201,81

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.